

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **dix-septième jour de septembre 2012**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

12-09-281

**Reprise de la séance ajournée**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 10 septembre 2012.

ADOPTÉE

12-09-282

**Programmation révisée pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'ajouter le projet de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Saint-Charles à la programmation du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

La trésorière est autorisée à préparer les formulaires requis et à les transmettre au MAMROT.

ADOPTÉE

12-09-283

**Règlement no 2012-218 décrétant une dépense et un emprunt de 325 000 \$ pour des travaux de stabilisation et de protection contre l'érosion des berges de la rivière Bulstrode**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-218 décrétant une dépense et un emprunt de 325 000 \$ pour des travaux de stabilisation et de protection contre l'érosion des berges de la rivière Bulstrode.

ADOPTÉE

12-09-284

**Règlement no 2012-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 802 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement des rues Lecours, Liberge et pour une piste cyclable**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-219 décrétant une dépense et un emprunt de

802 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement des rues Lecours, Liberge et pour une piste cyclable.

ADOPTÉE

12-09-285

**Demande d'éclairage sur diverses rues**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation de deux luminaires sur la rue Liberge, de quatre luminaires sur la rue Simard et de trois luminaires sur le dernier tronçon de la rue Lecours;

Le directeur des Travaux publics est autorisé à procéder à l'achat des luminaires requis, à leur préparation et à leur installation par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

12-09-286

**Demande de congé sans solde**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser la demande de congé sans solde d'un an à compter du 10 septembre 2012 de Yves Robichaud, pompier au service incendie, aux conditions suivantes :

- le congé est sans perte d'ancienneté;
- aucun avantage social ne s'applique durant le terme du congé;
- l'employé peut revenir avant ou à l'expiration du congé et reprendre l'emploi qu'il détenait ou un emploi équivalent avant le début du congé sans solde, et ce, sur avis préalable d'un mois de son retour au travail.

ADOPTÉE

12-09-287

**Achat de gravier**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de gravier classe A pour le surfacage d'une partie du rang 6 Ouest auprès de Gagné Excavation pour une quantité n'excédant pas 3 300 tonnes au coût de 6,50 \$ la tonne, avant taxes;

QUE le responsable de la voirie rurale effectue ces travaux en régie en retenant les services requis pour la préparation de la surface, le transport et la mise en place du gravier;

QUE ces dépenses soient financées à même la réserve sur les droits de carrières et sablières.

ADOPTÉE

12-09-288

**Avis de motion–Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Avis de motion est donné par un conseiller Laurier Chagnon qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**12-09-289**

**Levée de la séance ajournée**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire